

CGV - entrepreneur individuel

1 - Lieu de départ et d'arrivée des visites

Le tarif de base des visites guidées s'entend pour un lieu de départ et d'arrivée situés en Île-de-France. Tout autre point de départ et/ou d'arrivée donnera lieu à une facturation supplémentaire, variable en fonction de la distance, du temps et des frais éventuels de déplacement du guide.

2 - Durée des visites guidées

La durée des visites est convenue à l'avance avec le client et s'entend pour les points de départ et d'arrivée précisés. Dans le cas de visites d'une journée, le temps passé aux repas est compris dans le tarif. Le coût du repas n'est pas inclus et reste à la charge du client.

La durée des visites peut être modifiée à l'avance ou sur place dans les conditions suivantes :

- **retard du groupe** : Le guide reste en attente du groupe pendant 30min suivant l'heure de rendez-vous fixée sur la confirmation. La visite sera écourtée d'une durée équivalente à ce retard ou, sous réserve de la disponibilité et de l'accord du guide et du groupe, pourra être rallongée d'autant ; ce temps supplémentaire sera facturé sur la base des tarifs en vigueur.

- **retard du guide** : Le groupe restera en attente du guide pendant 30min. Sous réserve de la disponibilité du guide, et de l'accord du groupe, la visite pourra être rallongée du temps de retard. En cas de désaccord, la visite sera écourtée d'une durée équivalente à ce retard et donnera lieu à une réduction pour le client, sur la base des tarifs en vigueur. Au delà d'une demi-heure de retard, le groupe est en droit d'annuler la visite et de réclamer un dédommagement qui ne pourra excéder 50% du tarif de la visite initialement prévu. Ce dédommagement s'appliquera également en cas de non-venue du guide.

- **cas de force majeure** : La responsabilité du guide ne saurait être engagée dans le cas où surviennent des événements indépendants de sa volonté (fermeture exceptionnelle et soudaine d'un site touristique, mesures exceptionnelles de sécurité...). Le groupe assumera seul les conséquences de tels événements.

3 - Modification des visites guidées

Toute modification concernant les caractéristiques de la visite guidée (horaires, contenu, nombre de personnes...) doit être notifiée au plus tôt à la guide. La modification sera prise en compte sous réserve des disponibilités de la guide et des conditions relatives à la visite (réservation musée...).

4 - Non-venue du groupe - Annulation des visites guidées

Toute annulation totale ou partielle (visite écourtée) d'une visite doit parvenir par écrit au minimum 48h avant l'heure prévue de celle-ci. **En cas de non-venue du groupe ou d'annulation moins de 48h à l'avance, le montant intégral sera dû.**

5 - Descriptif de la visite

L'énoncé des visites est précisé lors de la commande; il décrit le contenu indicatif de la visite et tient compte d'une bonne mobilité du groupe. Le guide peut adapter la visite, en fonction des publics et/ou de circonstances particulières (météo, travaux, imprévus) ; elle pourra également l'enrichir de ses propres savoirs.

6 - Nombre de personnes participant à la visite

Les tours à pied sont recommandés pour **30 personnes maximum** pour des raisons de confort d'écoute. Une tolérance de quelques personnes supplémentaires est admise. Ce nombre devra être inférieur lors de visites de musées ou monuments, les entrées étant limitées par une réglementation stricte édictée par le site (renseignements auprès du musée ou de la guide). Aucune réclamation ne sera admise concernant d'éventuelles plaintes liées au confort d'écoute de la part de membres d'un groupe en surnombre.

7 - Tarifs et règlement

- Le délai légal de paiement est de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. En cas de retard de paiement, application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€, selon l'article D.441-5 du code du commerce.

- Pour les visites de musées et de monuments, le règlement des entrées sont à la charge du client, ainsi que la location éventuelle d'écouteurs. Lorsque la réservation ne peut être effectuée que par le guide, la facture incluant les frais que le guide a avancés devra être réglée avant la date de visite fixée.

NB: Location d'écouteurs fortement conseillée ou obligatoire sur certains sites (Versailles, Louvre, Ste Chapelle...).

8 - Assurances

Caroline Weber sera couverte tout au long de la mission par une assurance responsabilité civile et professionnelle. Le trajet de la visite guidée proprement dit s'effectue sous la responsabilité personnelle de chaque participant.

9 - Droit applicable / lieu de juridiction

Les présentes sont soumises au droit français et en cas de litige et/ou de contestation, seuls les tribunaux de Paris sont compétents.